



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 4 juillet 2023 à 19h30, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed et Samuel St-Pierre, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2023-07-01

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2023.

3. Correspondance

4. LÉGISLATION

4.1 Avis motion et présentation d'un projet de règlement numéro 342-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 210 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain en vue d'un développement domiciliaire

5. ADMINISTRATION

5.1 Lecture et approbation des comptes

PÉRIODE DE QUESTIONS

5.2 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière

5.3 Autorisation fermeture du bureau – Vacances

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE - SERVICE INCENDIE

6.1 Autorisation achat d'équipement incendie

6.2 Autorisation d'achat et installation génératrice

6.3 Autorisation achat et installation antenne communication incendie

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 Contrat - Pavage rue de l'école et devant le Centre multifonctionnel

7.2 Contrat – Construction d'un nouveau trottoir

7.3 Mandater service d'ingénierie et infrastructures de la fqm

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES – SERVICES COMMUNAUTAIRES



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

11. VARIA

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-07-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2023

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance est déposée.

4. LÉGISLATION

4.1 AVIS MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 210 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN TERRAIN EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Guy Lavoie, maire, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 342-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 210 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain en vue d'un développement domiciliaire.*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)*, le projet de *Règlement numéro 342-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 210 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain en vue d'un développement domiciliaire* est présenté par Guy Lavoie, maire. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

5. ADMINISTRATION

2023-07-03

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, Monsieur Guy Lavoie, maire dépose les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Bonaventure avec dispense de lecture.

2023-07-04

5.3 AUTORISATION FERMETURE DU BUREAU - VACANCES

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la fermeture du bureau municipal au public pour la période du 24 juillet 2023 au 11 août 2023 inclusivement;
- réouverture du bureau, lundi le 14 août 2023.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Samuel St-Pierre et Gilles Forcier se retirent considérant qu'ils se considèrent en conflit d'intérêt 19h39.

2023-07-05

6.1 AUTORISATION ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat d'équipements dû à être renouvelé pour certains pompiers , au coût de 2 494,96 \$ taxes incluses, tel que proposé dans la soumission de Boivin & Gauvin inc. Cette dépense est prévue au budget 2023.

ADOPTÉE

Samuel St-Pierre et Gilles Forcier reviennent 19h40

2023-07-06

6.2 AUTORISATION D'ACHAT ET INSTALLATION GÉNÉRATRICES

Considérant qu'une demande d'appel d'offres écrite a été fait auprès de fournisseurs pour l'acquisition d'une génératrice pour prise inversé (PTO) pour le bureau municipal et une pour le centre de coordination en cas de crise, situé au 720, rue Plante;

Considérant que l'installation de celle-ci est nécessaire afin de répondre aux exigences du le plan de sécurité civile;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat de la génératrice de 40 KW – auprès de Groupe Maska au montant de 9 828,98 \$ plus taxes;
- d'autoriser les frais d'installation pour un montant approximatif de 3 500 \$;
- de payer cette dépense par la subvention reçue de l'Agence municipale 9-1-1 du Québec.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2023-07-07

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

7.1 CONTRAT - PAVAGE RUE DE L'ÉCOLE ET DEVANT LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Considérant que des demandes de soumissions ont été faites auprès de 2 entrepreneurs;

Nom du soumissionnaire	<u>Rue de l'école</u> Prix taxes non incluses (mélange- ESG-14)	<u>Rue devant le Centre</u> Prix taxes non incluses (mélange EB-10S)
PAVAGE GROUPE 132	22 325 \$	12 200 \$
SMITH ASPHALTE INC.	30 000 \$	10 800 \$

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'accorder le contrat de pavage à Pavage Groupe 132 pour pavage de la rue de l'école au coût de 22 325 \$ taxes non incluses, tel qu'il apparaît dans sa soumission ;
- d'accorder le contrat de pavage à Pavage Groupe 132 pour pavage de la rue devant le Centre multifonctionnel au coût de 12 200 \$ taxes non incluses, tel qu'il apparaît dans sa soumission;
- de prévoir un budget pour la préparation et la pose de concasser de 0-3/4 au montant de 30 \$/tonne pour environ 60 tonnes nécessaire pour le projet;
- que ces travaux seront financés par différents programmes de subventions et par le surplus accumulé libre si la part de la Municipalité doit être calculée.

ADOPTÉE

2023-07-08

7.2 CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU TROTTOIR

Considérant qu'il est important d'assurer la sécurité des jeunes écoliers, ainsi que des personnes à mobilités réduites voulant se déplacer dans le village;

Considérant que l'ajout d'un trottoir servira également pour les cyclistes, afin de circuler plus prudemment sur ce coin achalandé;

Considérant que des demandes de soumissions ont été faites auprès de 2 entrepreneurs;

Nom du soumissionnaire	Prix taxes non incluses
LAMBERT & GRENIER INC.	24 400 \$
BÉTON GL	25 592 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'accorder le contrat de pavage à Lambert & Grenier inc. pour l'aménagement d'un trottoir partant du coin de la rue de l'école jusqu'au coin de la route 143 au coût de 24 400 \$ taxes non incluses, tel qu'il apparaît dans sa soumission;
- que ces travaux seront financés par différents programmes de subventions et par le surplus accumulé libre si la part de la Municipalité doit être calculée.

ADOPTÉE

2023-07-09

7.3 MANDATER SERVICE D'INGÉNIERIE ET INFRASTRUCTURES DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la FQM a déposé une offre de service pour la « Réfection de voirie RIRL – Année 3 », ainsi que pour le « Volet redressement AIRRL » et qu'il nous est possible d'aller gré à gré avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- QUE le conseil autorise la Municipalité a utilisé les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM, afin d'effectuer l'ensemble des relevés, des plans et devis, de la préparation des demandes de subventions et de la surveillance pour un montant estimé de 75 000 \$. Lors de la prochaine ouverture des demandes d'aide financière la municipalité déposera une demande;
- QUE Jessy Grenier, directrice générale, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;
- QUE Jessy Grenier, directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

10. LOISIRS



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2023-07-10

11. VARIA

Samuel St-Pierre et Gilles Forcier se retirent considérant qu'ils se considèrent en conflit d'intérêt 19h47

11 ACHAT CAMION INCENDIE

Considérant que le camion-citerne incendie ne répond pas aux normes ULC;

Considérant que la compagnie 1 200 Degré nous a fait une offre pour un camion-citerne de marque GMC automatique année 2000 à 34 000 KM pour la somme de 105 000 \$, sur possibilité de négociation;

Considérant que l'équivalent ne peut nous être offert chez un autre vendeur et que notre politique de gestion contractuelle nous permet de procéder de gré à gré;

Considérant qu'une inspection devra être faite à jour par le vendeur avec preuve de conformité;

Considérant que le règlement d'emprunt # 332-2021 décrétant un emprunt pour l'achat d'un camion-citerne usagé a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, le 5 novembre 2021;

Il est résolu, unanimement :

- d'accepter l'offre d'essai du camion du service incendie au montant de 750 \$ / semaine, ce montant de location étant déduit du prix de vente si la Municipalité en fait l'acquisition par la suite;
- de demander une vérification mécanique dans un garage autorisé à faire ce type d'inspection sur des véhicules d'urgence. S'il y a lieu, les réparations seront aux frais du vendeur et devront être conformes avant de prendre possession du véhicule;
- de payer cette dépense au montant de 105 000 \$ avec le règlement d'emprunt #332-2021.

ADOPTÉE

Samuel St-Pierre et Gilles Forcier se retirent considérant qu'ils se considèrent en conflit d'intérêt 19h39

11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS

ADMINISTRATION :

LOISIRS :

- Activités de la Fête Nationale le 23 juin – Succès! – Merci à nos fiers partenaires pour votre générosité encore cette année – L'an prochain 44 ans (retraite des feux) de M. Denoncourt et M. Petit, nous aurons besoin de votre générosité pour allumer le ciel encore plus pour les remercier...



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

- Ce jeudi 6 juillet à compter de 16 h 30 camion-restaurant PORC BONHEUR sur place pour les citoyens- visiteurs-danseurs-joueurs de soccer et famille à 19 h Danse country sur la patinoire, en cas de pluie Chalet.
- Jeudis en Chansons à Saint-Bonaventure – 20 juillet 2023 à compter de 17 h 30 service de hot dog par l'équipe municipal- Pâtisserie 1001 saveurs seront présent pour vous vendre quelques sucreries.

VOIRIE :

- 1^{ère} tournée de fauchage terminée.
- Trottoir en béton au coin de l'école et devant Centre multi (fin juillet).

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-07-11

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a (ou aura) les crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de cette séance.

Jessy Grenier, greffière-trésorière